



Assemblée générale

Distr. limitée
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Thaïlande : projet de résolution

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Chili, Costa Rica, Danemark, France, Géorgie, Guatemala, Israël, Mexique, Monaco, Pologne, République tchèque, Saint-Marin, Suisse et Turquie.

